

ANNEXE 1



**PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
10 FEVRIER 2026 à 18 h**

**Salle de Réunion au Siège de la Communauté
de Communes Vaison Ventoux**

Convocation envoyée le 3 février 2026

Nombre de présents 21

Nombre de pouvoirs 4

Nombre de votants 25

Mis en ligne le 9 avril 2026



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

10 Février 2026 à 18h

Salle de Réunion au Siège de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Table des matières

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025	3
2. Prorogation de la Convention Petites Villes de Demain - PVD	3
3. Avenant n° 2 au Programme d'investissement du Très Haut Débit – deuxième plan de déploiement.....	3
4. Reversement de la Taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance	4
5. Pacte de Gouvernance évaluation des années 2023-2024-2025	4
6. Présentation du Bilan des Ressources Humaines 2021-2026.....	4
7. Questions diverses.....	6

Monsieur Jean-François PERILHOU accueille l'assemblée en remerciant les élus présents et après avoir donné lecture des excusés, et des pouvoirs, le quorum étant atteint ouvre la séance par l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 15 décembre 2025

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025

Approuvé

2. Prorogation de la Convention Petites Villes de Demain - PVD

Jean-François PERILHOU prend la parole est expose ce qui suit

Le 25 avril 2023 la communauté de communes signe conjointement avec la commune de Vaison-la-Romaine, l'Etat, et le Département de Vaucluse la convention cadre Petites Villes de Demain pour une durée totale du programme allant jusqu'au 31 mars 2026.

Considérant l'avancement des actions engagées dans le cadre de cette convention, et la nécessité d'en assurer la continuité, il conviendrait d'établir une prorogation de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2026, afin de permettre l'achèvement des actions prévues dans le programme d'Opération de Revitalisation Territoriale – dit ORT.

Il propose de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention cadre Petites Villes de Demain tel que présenté ainsi que tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

Unanimité

3. Avenant n° 2 au Programme d'investissement du Très Haut Débit – deuxième plan de déploiement

Frédéric ROUX prend la parole est expose,

Le 25 septembre 2018, la Communauté de Communes Vaison Ventoux et le Département de Vaucluse ont signé une convention relative à la mise en œuvre d'un programme d'investissement destiné au déploiement du Très Haut Débit sur le territoire intercommunal, dans le cadre du deuxième plan de déploiement.

Depuis la signature de cette convention, la volumétrie des prises déployées a été revue à la hausse, traduisant une adaptation du projet aux besoins du territoire. Cette évolution fait l'objet du présent avenant n°2, sans modification de la participation financière de la Communauté de Communes.

La contribution financière totale de la Communauté de Communes Vaison Ventoux demeure inchangée et s'élève à 93 883 € pour ce second plan de déploiement du Très Haut Débit.

Par ailleurs, le présent avenant prend en compte une évolution du calendrier d'appel de fonds. L'avenant n°1 prévoyait un appel de fonds en deux versements : 50 % en avril 2021 et 50 % en avril 2022. Après un premier appel de 50 % en avril 2021, il est désormais stipulé que le solde de la participation financière sera appelé d'ici le mois de septembre 2026.

Un acompte de 46 942 € ayant été versé en avril 2021 et le programme étant achevé, il convient de procéder au versement du solde restant de 46 941 €.

Il propose d'autoriser le Président à procéder au versement du solde de la contribution financière, conformément aux dispositions prévues par l'avenant.

Unanimité

4. Reversement de la Taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance

Roger ROSSIN prend la parole est expose,

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives à la fiscalité des transports, les exploitants d'infrastructures de transport de longue distance sont soumis à une taxe spécifique.

Le législateur a souhaité réserver une enveloppe issue de cette fiscalité pour les communes exerçant la compétence « voirie communale » et les EPCI exerçant par transfert la-dite compétence.

Le montant de l'enveloppe octroyée à la Communauté de Communes s'élève à 25 980 €. Cette enveloppe a été calculée sur la base du nombre de kilomètre de voirie comptabilisé par la DGFIP sur chacune des communes de l'intercommunalité, amenant le nombre total pour notre territoire à 514.34 km.

Deux options sont présentées pour le reversement de cette nouvelle taxe :

- soit répartir cette somme entre les communes au prorata de leur kilométrage de voirie,
- soit l'affecter au budget général de l'intercommunalité pour compenser l'effort fourni sur d'autres postes, notamment le FPIC, afin de renforcer les capacités financières de l'intercommunalité.

Roger ROSSIN au regard des efforts conséquents déjà consentis aux communes, notamment au travers du FPIC pour lequel le budget de l'intercommunalité a supporté la hausse de 100 000 € non prévue cette année, argumente en faveur de la seconde option qui vise à consolider le budget intercommunal plutôt que de reverser une somme relativement modeste aux communes

C'est cette seconde option qui est retenue par l'assemblée. La somme de 25 981 € issue de la taxe sur les transports est donc acquise au profit du budget de l'intercommunalité.

Unanimité

5. Pacte de Gouvernance évaluation des années 2023-2024-2025

La parole est donnée à Joël Bouffies qui procède à la présentation de l'évaluation détaillée du pacte de gouvernance pour la période 2023-2024-2025. Ce pacte, voté le 28 juin 2021, visait à promouvoir un développement équilibré, à favoriser l'engagement des élus, à assurer une gestion saine et à développer une vision prospective pour l'intercommunalité.

Fonctionnement institutionnel et participation

Le bilan du fonctionnement institutionnel est jugé très positif. Les instances (conseils communautaires, bureau des maires, commissions) se sont réunies régulièrement et ont pleinement joué leur rôle. Un point de satisfaction majeur est la participation de tous les élus municipaux, même non communautaires aux commissions thématiques intercommunales.

Toutefois certaines initiatives, comme l'assemblée des élus du territoire, n'ont pu se concrétiser par manque de temps et de logistique, mais la réalisation des réunions des DGS a été une réussite appréciée.

Soutien aux communes et projets structurants

Le pacte a mis un accent fort sur le soutien aux communes, une orientation jugée comme une "belle réussite". Plusieurs mesures concrètes ont été mises en œuvre : la prise en charge du FPIC partielle puis totale sur ce dernier exercice - La mise en place d'un fonds de concours - La fin des attributions de compensation négatives - L'expérimentation d'un fonds de soutien associatif. Joël BOUFFIES rappelle d'ailleurs l'engagement constant du Président en ce sens.

De nombreux projets structurants ont marqué le mandat, notamment la lutte contre la fracture numérique, la construction du pôle culture jeunesse, la réalisation d'une vélo-route, ainsi que l'ouverture de la micro-crèche sur la commune de Rasteau.

Développement économique et attractivité

Le bilan souligne les efforts réalisés en matière de développement économique, avec un plan de relance post-Covid, des rencontres régulières avec le tissu industriel et un soutien aux créateurs d'entreprises.

Le développement des zones d'activités est une réussite, bien qu'une attention future soit suggérée pour les petites zones en milieu rural.

Certains projets, comme le développement de formations de niveau supérieur, n'ont pas pu être menés car le temps du mandat étant jugé court.

Conclusion du bilan du pacte

Joël BOUFFIES qualifie le pacte de gouvernance de "bonne chose" et recommande son renouvellement pour la prochaine mandature. Il souligne que, malgré des divergences ponctuelles, l'ensemble des élus a su s'unir autour des projets majeurs.

Il conclut sur une note de cohésion : "tous les élus que nous sommes se sont réunis autour des grands projets de la mandature." Le bilan est donc celui d'une mandature riche et collective, respectueuse de l'histoire de l'intercommunalité.

6. Présentation du Bilan des Ressources Humaines 2021-2026

Joël BOUFFIES poursuit avec le bilan de la gestion des ressources humaines (RH), un autre point fort du mandat, marqué par la création de la première commission Ressources Humaines

Création de la commission RH et maîtrise des effectifs

La création de la commission RH a permis une meilleure information et participation des élus. Le bilan de l'année 2025 est positif, avec une embauche maîtrisée au niveau des agents de la nouvelle micro-crèche sur la commune de Rasteau et le remplacement des agents sur les postes au sein des secteurs prioritaires tels que les services dédiés à la petite enfance et à la jeunesse qui a pu être assuré.

Politique de l'emploi et lutte contre la précarité

Un axe majeur dans la politique RH a été de lutter contre la précarité. Cet engagement s'est traduit par une politique de stagiarisation et titularisation des agents contractuels concernant 16 agents

Globalement sur la période les mouvements de personnel se sont équilibrés avec 31 arrivées, dont 6 créations de postes, pour 30 départs, démontrant une stabilité des effectifs et non une réduction de postes.

Dossiers RH structurants du mandat

Plusieurs dossiers importants ont été menés à bien par la direction du service des ressources humaines.

- La mise en place de la Réglementation du temps partiel, qui a permis de clarifier les statuts des agents concernés et de dégager des postes de titulaires
- La mise en place du Protocole du temps de travail
- La mise en place d'une journée de télétravail pour le personnel administratif
- Le versement de la prime de pouvoir d'achat
- La mise en place du RIFSEEP

Conclusion du bilan RH

Joël BOUFFIES conclut sa présentation en saluant le travail des services RH. Il réitère une demande pour l'acquisition d'un logiciel de gestion RH plus performant pour optimiser le temps de travail des agents de ce service.

7. Questions diverses néant

Levée de la séance 18h40

